

# L'émancipation des communautés forestières est importante pour la conservation des forêts

De Meindert Brouwer

En RDC, plus de 40 millions de personnes vivant dans les forêts dépendent directement de celles-ci pour leur subsistance. Si ces populations avaient les moyens de développer un mode de vie durable sans pauvreté, les chances de préserver les forêts et de conserver la biodiversité augmenteraient.

## Le renforcement des capacités ne se limite pas aux communautés forestières. Il est également nécessaire dans les administrations forestières provinciales et locales.

L'exploitation forestière non durable, l'exploitation minière non durable et l'agriculture non durable sont à l'origine de la déforestation. L'établissement de concessions forestières communautaires pourrait réduire ces pressions sur la forêt. En République démocratique du Congo, une stratégie nationale de foresterie communautaire a été élaborée à cette fin. L'ONG Tropenbos RDC y participe et apporte son soutien à trois communautés forestières afin qu'elles assument le contrôle de leur propre existence. Elle compte en assister d'autres. L'émancipation est en cours dans la région de Bafwasende, dans la province de la Tshopo, une zone peu peuplée de la forêt pluviale du centre-nord de la RDC. Elle s'étend sur près de 200 000 kilomètres carrés (presque 5 fois la Suisse) et abrite entre 2,6 et 3 millions de personnes. Une région où les élites urbaines, les militaires et les milices parviennent à leurs fins par la loi du plus fort et par la corruption.

**DÉCRET** Cependant, le ministre de l'Environnement de la RDC a signé un décret ministériel en 2016 pour fournir une base juridique aux communautés, leur permettant de gérer leurs propres forêts. Ce décret fait suite à la signature du décret sur la foresterie communautaire par le Premier ministre en



Cérémonie traditionnelle appelée « Fimbo » en lingala, signifiant littéralement « fouet », lors de la réception des titres légaux des concessions forestières communautaires par les communautés de Baego.

2014. En conséquence, la situation peut évoluer positivement pour les populations forestières défavorisées et pour la forêt elle-même. Ces décisions politiques au niveau national ont ouvert la voie aux communautés forestières pour obtenir des droits de concession permanents pour des concessions forestières communautaires « à usages multiples », pour un maximum de 50 000 hectares.

Des tables rondes sur la foresterie communautaire au niveau national et provincial, avec la participation d'acteurs gouvernementaux, d'organisations de la société civile, du secteur privé, de représentants locaux, de groupes de femmes, de chefs autochtones et d'autorités traditionnelles, ont abouti à la définition d'une stratégie nationale sur la foresterie communautaire. Cette stratégie vise à renforcer la collaboration entre les parties prenantes à tous les niveaux - national, provincial et local - et à concevoir des outils et des procédures juridiques, techniques et opérationnels pour la création et le développement participatif, transparent et contrôlé de concessions forestières communautaires.

Néanmoins, la légalisation des trois concessions forestières communautaires dans la province de la Tshopo a été difficile. Les abus de pouvoir de certaines autorités formelles et informelles ont parfois retardé le processus de délimitation des territoires de la communauté, l'évaluation de ses ressources naturelles et l'octroi des documents requis. Cependant, la justice a prévalu. Accompagnées par l'ONG Tropenbos RDC, les trois communautés forestières, composées d'environ 140 familles, ont acquis les titres permanents de leurs concessions en 2020, d'une superficie totale de 90.000 hectares.

**PLAN DE GESTION** Les communautés doivent à présent apprendre à vivre de leurs concessions forestières nouvellement acquises. Afin de maintenir leurs moyens de subsistance, elles ont élaboré un plan de gestion simple. Elles vont récolter des produits forestiers non ligneux et développer l'agroforesterie et l'élevage. L'exploitation forestière n'est pas leur objectif. C'est à la communauté de décider ce qu'elle veut faire, explique Alphonse Maindo, directeur de Tropenbos RDC : « L'une



PHOTO JEAN-PAUL SHAUMBA, TROPENBOS RDC

Formation des membres des communautés locales à l'agroforesterie à Bafwamogo, territoire de Bafwasende, province de la Tshopo.

des communautés forestières a décidé de développer l'agroforesterie dans la forêt secondaire et de cultiver et vendre du cacao et des produits vivriers. Ses membres vont élever des poulets et des chèvres et creuser des étangs de pisciculture. Ils vont utiliser le rotin pour fabriquer des paniers et collecter des produits forestiers non ligneux dans la forêt primaire, en l'occurrence des chenilles et des feuilles pour servir de légumes et à des fins médicinales, mais aussi pour la vente. Cela revient à passer d'une agriculture sur brûlis à une agriculture sédentaire, ce qui signifie moins de pression sur la forêt. » Si les autres communautés forestières décident de se concentrer sur l'exploitation forestière commerciale à petite échelle, les petits exploitants que Tropenbos avait précédemment aidés à acquérir la légalité et l'indépendance leur enseigneront à leur tour comment gérer leur forêt de manière durable.

C'est un processus qui suscite l'enthousiasme. Ce sont déjà 65 concessions forestières communautaires qui ont été établies dans plusieurs régions de la RDC en 2020, couvrant environ 1,2 million d'hectares, soit près de trois fois la superficie de la Suisse. Pour démarrer, l'accès au crédit est nécessaire pour couvrir un certain nombre de coûts : évaluation des ressources naturelles des concessions par un expert

**Ce sont déjà 65 concessions forestières communautaires qui ont été établies dans plusieurs régions de la RDC en 2020, couvrant environ 1,2 million d'hectares, soit près de trois fois la superficie de la Suisse.**

professionnel, paiement de la demande de titres fonciers, élaboration d'un plan de gestion, formation à l'agriculture durable, à l'agroforesterie ou à la sylviculture durable à petite échelle (en fonction de l'orientation des activités), dans certains cas, permis d'exploitation forestière et, enfin, taxes sur les activités économiques.

**UN VÉRITABLE ENGAGEMENT** Alphonse Maindo : « Le renforcement des capacités ne se limite pas aux communautés forestières. Il est également nécessaire dans les administrations forestières provinciales et locales, afin que les fonctionnaires soient en mesure de gérer les nouveaux cadres et processus mis en place pour établir les concessions forestières communautaires et suivre leur développement. Il est très important d'avoir un véritable engagement de l'administration provinciale,



PHOTO JEAN-PAUL SHAUMBA, TROPENBOS RDC.

Session de formation sur un site de foresterie communautaire dans le territoire de Bafwasende, province de la Tshopo.



PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC.

Extraction traditionnelle d'huile de palme.

qui peut rendre les procédures simples et transparentes. Il est aussi primordial d'envoyer des experts techniques dans les communautés forestières pour établir gratuitement les concessions. » Financées par des donateurs, des ONG comme Tropenbos RDC assurent le renforcement des capacités des communautés forestières. Alphonse Maindo : « Nous formons les communautés forestières aux activités qu'elles souhaitent mener et à la valorisation de leurs produits. Nous les aidons à développer un esprit d'entreprise, à rédiger des plans de gestion et à s'organiser, y compris à faire face à des entités extérieures puissantes qui veulent s'emparer de leurs ressources naturelles. Il ne s'agit pas seulement d'économie durable, mais aussi de changement culturel, social et politique et d'autonomisation. »

Oui, il y a un risque de dépendance vis-à-vis des donateurs, admet Alphonse Maindo. Le véritable engagement de toutes les parties prenantes et l'appropriation locale par les communautés feront la différence. La vie dans la Tshopo peut être dangereuse. Des milices mènent des raids sur les villages. La situation peut devenir difficile à cause des revendications de l'armée et de l'élite en coulisses. Dans quelle mesure ces circonstances représentent-elles un risque pour les communautés forestières qui veulent développer et protéger leurs concessions forestières ? Alphonse Maindo répond : « Les communautés forestières peuvent être confrontées à des actes de violence ou à des menaces à l'encontre des chefs communautaires et des gestionnaires de concessions. Elles peuvent aussi être tenues

## Nous formons les communautés forestières aux activités qu'elles souhaitent mener et à la valorisation de leurs produits.

à l'écart d'une partie de leurs concessions forestières, même si elles en détiennent le titre légal officiel. Les communautés forestières dont les concessions forestières ne génèrent pas de revenus substantiels pourraient voir leurs pertes économiques s'accroître. Le risque est plus ou moins élevé, en fonction du pouvoir de l'élite et des militaires en conflit avec les communautés et en fonction de la capacité de lobbying et de plaidoyer des communautés forestières et des ONG ou OSC qui les soutiennent. »

**MBUTI** Dans la province de la Tshopo, les populations autochtones Mbuti vivent encore de la forêt. Je demande à Alphonse Maindo si Tropenbos RDC les impliquera d'une manière ou d'une autre. Il me répond : « Absolument, nous devons impliquer les Mbuti dans le processus de foresterie communautaire, car ils dépendent de la forêt et en sont les principaux propriétaires. La forêt n'est pas seulement un moyen de subsistance pour eux, elle est aussi toute leur vie. Nous prévoyons d'aider

## Il ne s'agit pas seulement d'économie durable, mais aussi de changement culturel, social et politique et d'autonomisation.

deux communautés Mbuti à établir leur propre concession forestière communautaire. Nous sommes très heureux que les Bantous aient accepté de soutenir ces initiatives en faveur des Mbuti. Maintenant, le grand défi est de savoir dans quelle mesure les Mbuti passeront du nomadisme à la sédentarité, de la récolte des produits forestiers à l'agriculture. Nous sommes confiants, car certains Mbuti pratiquent déjà l'agriculture pour les Bantous et vivent dans des villages. » Les Mbuti ne devraient-ils pas être autorisés à poursuivre leur mode de vie traditionnel et nomade dans la forêt ? Ou bien cela n'est-il plus possible ? Alphonse Maindo : « L'octroi de concessions forestières aux Mbuti ne signifie pas la fin de leur mode de vie traditionnel et nomade dans la forêt. Cela contribue à sécuriser les forêts pour eux. Sinon, l'élite urbaine, les militaires et les grandes entreprises vont s'emparer. Sans forêt, il n'y a pas de vie pour les Mbuti, qui

sont libres de décider comment ils vont vivre dans leur concession, comment la gérer, comment la valoriser. La tendance que nous observons est que les Mbuti ne restent plus dans la forêt à mener une vie nomade. Ils sont déjà en train de passer à une vie sédentaire. Ils vivent dans des villages avec des Bantous qui les emploient comme ouvriers agricoles quasi gratuitement, car ils sont payés en nature (alcool, chanvre, nourriture, etc.). Les Mbuti restent pauvres. Nous pensons que nous devrions leur donner les moyens d'avoir leur propre exploitation agricole au lieu de travailler pour les autres et d'être mal payés. Le rêve des Mbuti de survivre dans la forêt s'éloigne. Nous devons donc anticiper le changement et préparer les Mbuti à une nouvelle vie. C'est cela le changement transformateur. »

[www.tropenbos.org](http://www.tropenbos.org), [www.rainforestfoundationuk.org](http://www.rainforestfoundationuk.org)

### TROPENBOS RDC

L'ONG Tropenbos RDC œuvre en faveur de paysages gérés durablement où les ressources naturelles sont exploitées de manière durable, où les moyens de subsistance des communautés locales et des populations autochtones sont améliorés et où le paysage est pacifié dans les provinces de l'Ituri, de la Mongala et de la Tshopo. Les trois provinces comprennent de vastes zones forestières dont dépendent les communautés locales pour leur subsistance. Bien que les ressources naturelles soient abondantes, elles sont confrontées à de nombreuses menaces liées à l'exploitation minière illégale, au braconnage, à l'expansion agricole et à la déforestation. Les niveaux de déforestation et de dégradation des forêts sont très variables selon les zones et la densité de population. En dépit de ce contexte, garantir les moyens de subsistance des communautés locales représente une opportunité de protéger les forêts. Leur préservation pour les générations actuelles et futures contribuera à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation des sources d'eau et de la biodiversité.

### Domaines d'intervention

#### Tropenbos RDC

- En collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) locales, soutient le développement et la mise en œuvre de la foresterie communautaire au moyen d'outils, de lignes directrices et de la formation des membres des communautés.
- Avec les OSC, plaide la révision de la législation nationale sur la conservation de la nature concernant l'exploitation des ressources naturelles dans les aires protégées.
- Appuie la réglementation de l'exploitation forestière et minière artisanale par les gouvernements provinciaux et le secteur privé.
- Aide les exploitants forestiers et miniers artisanaux à devenir des petites et moyennes entreprises forestières officielles (PMEF).
- Sensibilise les communautés locales, les organisations de la société civile et les partenaires privés et publics aux questions de genre, en accordant une attention particulière à la participation des femmes et des autres groupes marginalisés dans les processus décisionnels.

L'ONG Tropenbos RDC est une entité nationale de droit de la RDC et un membre du réseau international Tropenbos.

Source: [www.tropenbos.org](http://www.tropenbos.org)